

ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Août 2008

Membres du Conseil Municipal présents : M. Jeannot SCHNELL, maire

MM. LUDWIG Jean-Michel, KUNTZ Gilbert, adjoints

Melle HABER Françoise, M. HENSELMANN Mathieu, Mme ARON née KLEIN Muriel, M. INGWEILER Alfred, M. ADOLFF Bruno, M. ARON-CLAUSS François, M. KUNTZNER Kevin, M. STRINTZ Claude, Mme CLAUSS née PACHOLCZYK Sylvie,

Absents excusés : M. SCHNELL François, adjoint, qui a donné procuration à M. Jeannot SCHNELL, maire, pour tout vote et décision à prendre, Mme MULLER Michèle née PARISOT

Absent : M. KUNTZ Jacky.

Avant de commencer la séance, M. le Maire a demandé de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- transformation de la maison 78, rue principale en bâtiment basse consommation.

Ce rajout a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.- Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Michel LUDWIG, adjoint, a été désigné secrétaire de séance.

2.- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2008.

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2008 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

3.- Circulation des poids lourds.

Suite à la demande de Mme CLAUSS Sylvie lors de la précédente réunion concernant la circulation des poids lourds dans la traverse de notre commune, le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse donnée par le Conseil Général du Bas-Rhin relative à cette question. Dans ce courrier, il est précisé que le maire de la commune dispose du pouvoir de police pour ce type de mesure de circulation, cependant l'arrêté municipal relatif à cette interdiction doit respecter un certain nombre de dispositions intégrant une réflexion globale dans le secteur, faute de quoi, le Préfet le rejettera au contrôle de légalité.

La signalisation de police, relative à ce type de mesure, est à la charge de la commune.

Outre les éléments précités, cette opération doit débiter par :

- une étude de trafic (comptage & analyse) pour identifier la problématique,
- la réflexion d'un itinéraire de déviation « acceptable »
- une étude de signalisation pour la pose des panneaux de police.

M. INGWEILER demande au maire de relancer le Conseil Général afin de connaître le coût de cette estimation. Mme CLAUSS demande plus de précisions pour le comptage et les conditions d'obtention d'une dérogation pour les poids lourds.

La limitation de vitesse à 30 n'est pas respectée dans les rues de notre commune. Plusieurs solutions ont été envisagées (pose d'un panneau indiquant la vitesse d'un véhicule aux entrées du village, radar, etc..). M. le Maire est chargé d'obtenir un chiffrage précis de l'étude de trafic ainsi que le prix des panneaux de signalisation.

4.- Etude pour la réfection de la rue du Château.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une étude du coût pour la réfection de la rue du Château. Ce projet pour 2009 est relativement cher et divers préparations sont nécessaires (relevés topographiques, discussions avec les

propriétaires, préparation d'un cahier des charges avec étude sommaire, contact avec des entreprises, etc...).

M. le Maire est chargé de mettre en œuvre ce projet.

5.- Sapin maison 78, rue principale et Arbre de la Liberté.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le sapin se trouvant près de la maison 78, rue principale cause actuellement de gros dégâts au chemin ainsi qu'au mur du voisin. Plusieurs devis ont été demandés, à savoir :

a) KUSTER Roland 19, rue principale pour un montant de 600.- € TTC pour l'abattage du sapin et l'élagage de l'arbre de la Liberté. L'incinération des rameaux (valeur 80.- €) est comprise dans ce tarif.

b) Office National des Forêts – Saverne pour un montant de 526,24 € TTC, uniquement pour l'abattage et l'évacuation du bois et des branches du sapin, un montant de 250.- € HT pour le rabotage de la souche est à prévoir.

Quant à l'arbre de la Liberté, l'Office National des Forêts estime que cet arbre patrimonial semble dans un mauvais état sanitaire avec des risques de chutes de charpentières et peut-être du tronc car l'arbre a de nombreuses branches mortes avec des pourritures importantes, de nombreux carpophores de champignons sont présents sur l'ensemble du tronc de l'arbre, la base de l'arbre, côté rue, présente une pourriture qui semble remonter à l'intérieur du tronc. Un diagnostic précis par un expert agréé pour définir sa résistance mécanique (sondage au résistographe) semble nécessaire pour savoir s'il peut être conservé. Une telle étude se chiffre à 450.- € HT environ.

c) Ets Holtzinger de Phalsbourg pour un montant de 350.- € TTC (abattage du sapin) + plus value de 200.- € TTC pour le broyage et l'évacuation des branches ainsi que 150.- € TTC pour le rabotage de la souche. Pour l'abattage du tilleul, un montant de 450.- € TTC est à prévoir ainsi qu'une plus-value de 200.- € pour le broyage et l'évacuation des branches et 300.- € TTC pour le rabotage de la souche.

Au de toutes ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- l'abattage du sapin qui devra se faire aux alentours de Noël. Les branches de sapin pourront être cherchées par les habitants pour leurs décorations de Noël.

- l'élagage de l'Arbre de la Liberté.

Charge M. KUSTER Roland 19, rue principale à Ernolsheim-lès-Saverne de l'exécution de ces travaux, selon son devis du 08 août 2008 d'un montant de 520.- € TTC (incinération non comprise).

Vote le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet qui est inscrit au budget primitif de l'exercice 2008, en section de fonctionnement.

Quant à l'Arbre de la Liberté, étant donné qu'il est condamné à court terme, il convient de songer à la replantation, soit au même endroit, soit à un endroit différent. Les discussions à ce sujet sont ouvertes à toute réflexion. L'élagage se fera en automne.

6.- Subvention de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour l'agrandissement du terrain de sport.
Agrandissement et remplacement de la main courante du terrain de football – Fonds de concours de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire donne lecture des modalités d'intervention de la Communauté de Communes en matière de fonds de concours aux Communes Membres.

La Commune a déposé une demande pour le projet d'agrandissement et de remplacement de la main courante du terrain de football.

La Communauté de Communes a indiqué le dossier recevable. Elle a accordé un fonds de concours de 7 367,55 € sur son exercice budgétaire 2008.

Le plan de financement de l'opération s'établit dès lors comme suit :

Dépenses H.T.	Recettes
	Subvention du Conseil Général du Bas-Rhin : 9 569,30 €
	Participation de la Fédération Française de Football : 14 735,10 €
	Fonds de concours de la CCRS : 7 367,55 €
	Part de la Commune d'Ernolsheim : 7 367,55 €
39 039,50 €	39 039,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : **PREND ACTE** de l'attribution par la Communauté de Communes de la Région de Saverne d'un fonds de concours, d'un montant de 7.367,55 € sur son exercice budgétaire 2008 pour le projet d'agrandissement de la main courante du terrain de football.

7.- Transformation de la Maison 78, rue principale en bâtiment basse consommation.

Lors de la réunion du conseil municipal du 30 mai 2008, il avait été décidé de lancer le programme des travaux de rénovation de la maison 78, rue principale.

La commission de construction ayant travaillé avec M. EICHWALD, architecte, sur ce projet, a été informée que le Conseil Régional accordait son aide pour la phase étude et travaux dans le cadre des économies d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux qui est de 153.000.- € TTC devra être réajusté, le mode de chauffage n'étant pas encore déterminé.

Le choix du maître d'œuvre qui suivra ce chantier se fera selon les modalités prévues pour un marché public dont le montant se situe entre 4 000 € et 90 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, - **décide** la rénovation et l'extension du bâtiment 78, rue principale en un appartement locatif.

L'objectif de ce projet de rénovation sera de réaliser un bâtiment basse consommation conforme au cahier des charges de la région Alsace.

- **sollicite** l'aide de la Région Alsace pour la phase étude et travaux de son projet

8.- Rapport des Commissions.

a) M. Gilbert Kuntz, adjoint, lit aux membres du conseil municipal son article en alsacien paru dans le dernier bulletin communal concernant la ligne du T.G.V. et souligne que malgré les erreurs glissées volontairement dans le texte, aucune remontée de lecteurs ayant constaté ces anomalies ne lui est parvenue.

b) M. le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'organiser une réunion « grand public » pour fin septembre 2008 au sujet du T.G.V. et se mettra en contact avec les responsables de Réseau Ferré de France pour l'organisation de cette réunion. La date à retenir serait le samedi matin.

9.- Divers.

a) M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la rue de Steinbourg seront mis en chantier prochainement étant donné que le Conseil Général a autorisé la commune à démarrer les travaux avant l'obtention définitive de la subvention demandée. C'est l'entreprise Bernard DISS de Landersheim qui se chargera de cette réfection.

b) La commission d'Appel d'Offres se réunira prochainement pour l'ouverture des plis concernant les travaux de récupération des eaux claires parasites prévues rue de la Zinsel.

c) De nouvelles tables, chaises et porte-manteaux ont été achetés pour l'école.

La séance a été close à 21 heures 40 minutes.

Affiché le 05 septembre 2008

Vérifié par M. LUDWIG Jean-Michel, secrétaire de séance